



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 juin 2022
(OR. fr)

10394/22
CRS CSA 13

COMPTE RENDU SOMMAIRE
COMITÉ SPÉCIAL AGRICULTURE
17 juin 2022

RÉSUMÉ

Page

1	Adoption de l'ordre du jour.....	3
---	----------------------------------	---

Points sans débat (I)

2.	Compte rendu sommaire de la 1673ème réunion du CSA	3
----	--	---

Points avec débat (II)

3.	Règlement relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles.....	3
4.	Règlement modificatif concernant une aide exceptionnelle au titre du Feader en réaction à l'invasion russe de l'Ukraine	4

Divers

5.	a) Coalition pour une croissance durable de la productivité	4
	b) Organisation des travaux futurs	4

Format: 2+2 (+1 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour

10210/1/22 REV1

L'ordre du jour a été adopté.

Points sans débat (I)

2. Compte rendu sommaire de la 1673ème réunion du CSA

9957/22

Le CSA a approuvé le compte rendu sommaire.

Points avec débat (II)

3. Règlement relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles



9974/22 +ADD 1

Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord

Aucune délégation ne s'étant opposée au texte, le CSA a approuvé à la majorité qualifiée le texte révisé de la proposition de règlement SAIO, tel quel publié sous la référence 9974/22.

Il a également approuvé à la majorité qualifiée le texte d'une déclaration commune du Parlement européen et du Conseil relative à la proposition de règlement SAIO, tel quel publié sous la référence 9974/22 ADD 1.

Par conséquent, le CSA a autorisé la présidence à adresser une lettre au Parlement européen l'informant qu'un accord en première lecture pourrait être trouvé sur la proposition de la Commission, à condition que le Parlement accepte d'adopter sa position sous la forme du texte susmentionné.

4. Règlement modificatif concernant une aide exceptionnelle au 10135/1/22 REV 1
titre du Feader en réaction à l'invasion russe de l'Ukraine
Analyse du texte de compromis final en vue d'un accord

Aucune délégation ne s'étant opposée au texte, le CSA a approuvé à la majorité qualifiée le texte révisé de la proposition d'un règlement modificatif concernant une aide exceptionnelle au titre du Feader en réaction à l'invasion russe de l'Ukraine, tel quel publié sous la référence 10135/1/22 REV 1.

Par conséquent, le CSA a autorisé la présidence à adresser une lettre au Parlement européen l'informant qu'un accord en première lecture pourrait être trouvé sur la proposition de la Commission, à condition que le Parlement accepte d'adopter sa position sous la forme du texte susmentionné.

Divers

5. a) Coalition pour une croissance durable de la productivité
Informations communiquées par la Commission

Le CSA a pris connaissance des informations communiquées par la Commission.

b) Organisation des travaux futurs

La future Présidence tchèque a fourni au CSA des informations sur les prochaines réunions du CSA, qui se tiendront les 4 et 11 juillet.

-
-  Première lecture
 Sur la base d'une proposition de la Commission
-